



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Inauguration au coeur de Payerne du bâtiment administratif occupé par l'Ordre judiciaire vaudois

Le bâtiment administratif de la rue de la Gare 45 à Payerne a été inauguré par le conseiller d'Etat en charge des constructions Pascal Broulis et la syndique de Payerne Christelle Luisier Brodard, en présence du président du Tribunal cantonal Jean-François Meylan. Acquis en 2010 par l'Etat de Vaud dans le cadre de sa stratégie immobilière, ce bâtiment vétuste situé dans le centre historique de la ville a été entièrement reconstruit pour accueillir depuis février la Justice de paix et l'Office des poursuites du district de la Broye-Vully.

La Stratégie immobilière de l'Etat de Vaud prévoit notamment de «privilégier la propriété plutôt que la location». Elle fixe en outre parmi ses priorités de «concentrer les activités de l'Administration cantonale dans les centres urbains». Dans ce cadre, l'Etat a acquis en 2010 la rue de la gare 45 à Payerne afin de construire un bâtiment pour la Justice de paix et l'Office des poursuites du district de la Broye-Vully, qui occupaient alors des surfaces louées en fin de bail.

Le projet permettait de regrouper les deux entités de l'Ordre judiciaire sous le même toit, et de rapprocher leurs activités des autres missions de l'administration vaudoise déjà implantées à la rue du Temple 6: Office d'impôts, Préfecture et Police cantonale. Et cela à proximité immédiate de la gare et d'un parking public, dans le noyau historique de la Ville.

L'Etat a attribué une enveloppe de 4,9 millions de francs à l'ouvrage et lancé en 2013 un concours d'architecture et d'ingénierie. Au terme de la procédure en février 2014, le jury a désigné à l'unanimité comme lauréat le projet «LUX» des architectes fribourgeois Boegli et Kramp. D'emblée, le jury a relevé la «qualité morphologique» du nouvel aménagement qui réserve un rôle majeur à la lumière naturelle malgré les nombreuses contraintes liées à l'exiguïté, la mitoyenneté et la forme allongée de la parcelle.

Au puits de lumière zénithale répond en vitrine l'installation lumineuse de l'artiste Daniela Schönbächler, qui joue au travers de vitres sablées sur la lumière naturelle et artificielle, entre clarté et ombres translucides.

En outre le bâtiment s'inscrit pleinement dans les objectifs de développement durable du Canton avec de bonnes performances au plan énergétique. Après quinze mois de travaux, les 750 m2 de surface utile répartie sur quatre niveaux sont occupés depuis février 2017 par la trentaine de collaborateurs des deux entités qui ont trouvé un environnement de travail optimal dans une intégration architecturale de grande qualité.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 avril 2017

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Pascal Broulis, conseiller d'Etat, chef du DFIRE en charge des constructions, 021 316 20 01;
Philippe Pont, chef du service immeubles, patrimoine et logistique, 021 316 74 60; Pierre Schobinger, secrétaire général de l'Ordre judiciaire vaudois, 021 316 15 07

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[Payerne 45_plaquette artiste](#)

[Payerne 45_plaquette architecture](#)